

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2025

Roger DIDIER, **MAIRE** de la Ville de GAP,

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. Le Maire par le Conseil Municipal du 28 mai 2020, visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu la délibération du 13 Juin 2025 par laquelle le Conseil Municipal a voté l'attribution de bourses sportives pour l'année scolaire 2025/2026 pour des jeunes prioritairement issus de quartiers prioritaires et de veille active de la Politique de la Ville de Gap ;
- Vu les règles d'attribution de cette bourse fixées par délibération susvisée ;
- Vu les propositions de la Commission d'attribution réunie le vendredi 7 novembre 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il est attribué une bourse d'aide à la pratique d'une activité sportive pour l'année scolaire 2025/2026 au(x) jeune(s) listé(s) ci-dessous pour le club DUO DES CIMES

- BRUCALE Léon né le 11/01/2016 un montant de 57,00 €
- CHORFI Calypso née le 6/05/2017 à la Tronche un montant de 78,90€
- GARNI Célestine née le 22/09/2015 à Gap un montant de 38,25 €
- GLAPA Ewangéline née le 10/06/2017 un montant de 54,51 €
- MOURONT LOPEZ Emy née le 15/03/2015 à Gap un montant de 151,00 €
- NICOLAIEFF Léona née le 14/02/2018 à Gap un montant de 30,60 €
- PARAGUEZ Amia née le 16/11/2012 à Briançon un montant de 34,80 €
- PETIT Antoine né le 10/04/2011 à Guilherand-Granges un montant de 56,64 €
- PRIBYTKO Varvara née le 26/01/2012 à Kiév un montant de 162,63€
- SOBIER Milane née le 08/11/2014 un montant de 30,60 €

ARTICLE 2 :

Le montant de 694,93 €, correspondant aux intéressés identifiés, sera versé directement au club DUO DES CIMES par mandat administratif.

Charge à ce dernier de déduire le montant de la bourse, accordée à chaque jeune, du montant de la cotisation à payer par la famille ou de procéder au remboursement si l'adhésion a été déjà payée.

ARTICLE 3 ;

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Sports sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 25 NOVEMBRE 2025

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le :

08 DEC 2025

Publié ou notifié le :

08 DEC 2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2025_12_738
Objet :	Bourses sportives 2025 - 2026 : Duo des Cimes
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	005-210500617-20251205-A2025_12_738-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	872 o
Nom métier : 005-210500617-20251205-A2025_12_738-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	55.9 Ko
Nom original : D_17859.pdf		
Nom métier :		
99_AR-005-210500617-20251205-A2025_12_738-AR-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2025 à 10h23min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2025 à 10h24min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2025 à 10h25min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2025 à 10h26min03s	Reçu par le MI le 2025-12-08

